

ÉCOLES : une belle rentrée et pleins de projets !

La rentrée s'est très bien passée dans le RPI de St Lormel-Créhen. Sur chaque site, nous avons commencé l'année par un pot de l'amitié réunissant parents, enfants, enseignants et personnel communal dans chaque école.



LES EFFECTIFS :

Quatre classes composent toujours le RPI :

- > une classe de maternelle (TPS PS MS), comptant 24 enfants encadrés par Morgane Le Barbier, secondée par une Atsem, Chantal Robert.
- > une classe de 21 Grande Section-CP qui travaillent avec Nathalie Jézégou Plard et une Atsem, Catherine Merdrignac.
- > une classe de CE1-CE2, conduite par Chrystelle Laurent et qui regroupe 15 élèves.
- > une classe de 18 CM1-CM2

sous l'égide de Caroline Duflos. Les classes de CE et de CM bénéficient de la présence d'une EVS (Employée Vie Scolaire), Françoise Departout.

À ST LORMEL

- L'organisation :

Les classes travaillent tous les jours jusqu'à 15h30 (sauf le mercredi : 12h10) et ensuite les enfants ont TAP (Temps d'Activité Périscolaire) avec Marie Hélène Chauvel, Chantal Robert et Carole Barthélémy pendant 50 minutes. Les enfants ne sont pas perdus car tous ces adultes travaillent

également à l'école au fur et à mesure de la journée. De plus, les TAP ont lieu dans les locaux de l'école, connus de tous, un point positif pour les plus jeunes !

- Les projets :

À l'école, nous allons travailler tout au long de cette année sur le thème des personnages fantastiques : géants, lutins, licornes, magiciens... mais

tout d'abord en septembre avec les fées et les géants. Nous réservons d'ailleurs une grande surprise dans cette thématique pour les enfants à la fin de l'année...

2 autres projets vont rythmer notre année : "je parraine mon jardin" en association avec la maison de la pêche de Jugon et la mise en son d'albums avec le partenariat de l'école de musique de Plancoët.

À CRÉHEN

- L'organisation :

Les élèves ont classe tous les matins de 9h à 12h, et l'après-midi, de 13h30 à 16h30 les

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70

Courriel : mairie.st.lormel@orange.fr
site : www.saint-lormel.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 17h à 19h.

Imprimeur Gérant :
Claude RIGOLÉ

Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET
Régine LEBORGNE
Abigaïl DE ALMEIDA
Josiane ROBISSOUT
Gwénaële ROUSSEAU
Yvonnick COURCOUX
Paul LA DROITTE

lundis et jeudis, de 13h30 à 15h les mardis et vendredis. Les TAP ont lieu de 15h à 16h30 les mardis et vendredis, avec les animateurs de la commune.

- Les projets :

Cette année, les arts et le sport seront à l'honneur. Les deux classes participeront à l'action Cin'école et iront voir trois films au cours de l'année : Le garçon et le monde, Shaun le Mouton, et pour finir, Le Petit Prince.

La classe des CE se lancera dans le fleurissement de l'école. Elle compte aussi participer au travail proposé par la galerie d'arts de Ploubalay. Les élèves réaliseront des œuvres qui y seront exposées. Ils travailleront également sur l'histoire des arts, à partir de l'album Musette Souricette. Et ce n'est pas tout...

De leur côté, les CM bénéficieront d'un cycle de 6 séances de découverte du football en

LE SAVIEZ-VOUS ?

Paiement dématérialisé des impôts :

La Direction générale des Finances Publiques s'est engagée à moderniser et harmoniser le recouvrement spontané des recettes publiques. Elle veut offrir à l'usager la possibilité de payer en ligne toutes les sommes dont il est redevable, à savoir :

- > son impôt sur le revenu bien sûr, ainsi que ses taxes d'habitation et foncières avec le site impots.gouv.fr et l'appli smartphone « Impots.gouv » (possibilité également d'opter pour le prélèvement mensuel ou à l'échéance) ;
- > ses amendes avec le site amendes.gouv.fr et l'appli « Amendes.gouv » ;
- > ses produits locaux avec tipi.budget.gouv.fr ;
- > ses timbres passeport avec timbres.impots.gouv.fr

novembre-décembre avec un intervenant. En mars-avril, ce sera un cycle de volley. Et entre les deux, les CM participeront à un projet d'escrime artistique avec trois autres classes du secteur. Chaque classe préparera un numéro qu'elle présentera aux autres lors d'une journée de rencontre. Et puis, après le grand écran l'an dernier, les CM se

lancent cette année dans l'art lyrique. Conjointement avec 2 classes de l'école publique de Plancoët, et soutenus par le partenariat avec l'école de musique de la Communauté de Communes, ils monteront un opéra : chant, jeu dramatique, création des décors et des costumes. Ils se produiront sur la scène de Solenval en mai 2016.

Et avec tout ça, pour eux aussi, une surprise se profile à l'horizon...

MERCI À L'AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque, grâce à une kermesse très réussie, est repartie pour une année supplémentaire afin de soutenir les projets scolaires ! Merci à eux !



Les échos du **Conseil Municipal**

Extraits de la Séance du 4 septembre 2015

Étaient présents :

- Claude RIGOLÉ
- Henri BRÉHINIER
- Josiane ROBISSOUT
- Sylvie GUILLOTIN
- Louis ALLET
- Jean-Claude CADE
- Gwenaëlle CHAPRON
- Céline COLLET
- Loïc DAUNAY
- Paul LA DROITTE
- Régine LEBORGNE
- Bernard LETORT

Absents excusés :

- Chantal BOUAN (procuration à

- S. GUILLOTIN),
- Françoise NEUTE (procuration à P. LADROITTE),
- Mireille MENIER (procuration à R. LEBORGNE),

Secrétaire de séance :

- Céline COLLET

Procès-verbal conseil du 26 juin 2015 :

Il est accepté à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

En complément de la transmission à l'ensemble du Conseil Municipal de l'étude faite par la Communauté de Communes Plancoët Plélan sur l'adoption d'un PLUi, Henri BREHINIER rappelle que chaque commune doit faire un choix entre le maintien d'un PLU communal comprenant des échéances à respecter (Loi Grenelle, SCOT, SAGE...) ou bien le lancement d'un PLU Intercommunal sous forme de projet de territoire permettant des frais communs à toutes les communes. La création d'un PLUi par la

Communauté de Communes doit être annoncée avant le 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la participation de la commune au PLUi.

ACCESSIBILITÉ :

Henri BREHINIER présente le dossier accessibilité et rappelle qu'en 2014 la société Form'Access a réalisé un diagnostic proposant le schéma directeur de mise en accessibilité du patrimoine et l'organisation de notre Agenda d'accessibilité

programmée (Ad'ap) selon une hiérarchisation des travaux sur 3 niveaux :

- **Le niveau 1** concerne les aménagements qualifiés d'interventions immédiates permettant une accessibilité fonctionnelle et opérationnelle des zones en toute autonomie, il s'agit aussi des interventions les moins coûteuses : par exemple réfection de rampe, création de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, installation de barre de seuil... Elles ont été programmées dans les 3 premières années de l'agenda.
- **Le niveau 2** concerne des aménagements de modifications permettant une accessibilité organisationnelle en toute autonomie. Elles ont été programmées dans les 3 années suivantes.
- **Le niveau 3** correspond à des aménagements qui nécessitent une étude spécifique de faisabilité et de réflexion sur l'usage du bâtiment à moyen et long terme.

Un Ad'ap permet de répondre par un engagement de la collectivité pour réaliser les travaux sur 2 périodes de 3 ans soit de 2016 à fin 2021 et de les financer en respectant les règles d'accessibilité.

Suite à la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, l'Ad'ap permet de poursuivre et de réaliser l'accessibilité des Établissements Recevant du public après le 1^{er} janvier 2015 sans risquer d'encourir une sanction pénale.

Une demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) doit être présentée en Préfecture avant le 25 septembre 2015. Selon le schéma de Form'Access, la commune doit provisionner environ 30 000 € par an.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité programmée selon le schéma établi par Form'Access sur deux périodes de 3 ans, soit de 2016 à 2021.

CHEMIN PIÉTONNIER :

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 13 mai 2015, le Conseil Municipal a délibéré en validant un devis de 9567 € TTC de la société SPTP de Ploufragan pour la réfection du chemin piétonnier aux Vergers. Cependant, suite à ce premier accord, il indique qu'il a été nécessaire de demander à la société d'élargir le chemin afin de respecter la largeur réglementaire et d'ajouter une portion de chemin au lieu-dit Le Fresne.

La société SPTP nous a alors transmis un supplément de facture pour un montant de 3452,88€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la facturation supplémentaire de la société SPTP d'un montant de 3452,88 € TTC et de l'inscrire en dépenses d'investissement

Jean-Claude CADE fait remarquer que les chemins piétonniers commencent à coûter cher. Il ajoute qu'il est étonné que le revêtement soit le même devant une entrée d'habitation alors qu'il n'y a pas de poteaux de protection et qu'il s'interroge de sa solidité en cas de stationnement.

Monsieur le Maire répond que ce choix résulte d'une

demande du riverain concerné.

MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL TECHNIQUE SUR LA COMMUNE

Suite à une demande de travaux de voirie de plusieurs administrés en mairie, il avait été vu en Conseil Municipal du 12 décembre 2014 que chaque demande devait être étudiée en Conseil Municipal. Une première sollicitation de M. CARON, demeurant 40 rue de la Costière, a été transmise en mairie. Il souhaite faire élargir la route communale devant sa propriété sur une petite bande afin d'améliorer sa sécurité lorsqu'il ouvre son portail électrique. Suite à une visite sur place il s'est avéré que les agents pourraient intervenir sur ces travaux qui dureraient environ 2 h incluant l'utilisation du tracteur.

Dans un deuxième temps, M^{me} OUTIL, habitante au Guenbosq, souhaite qu'un miroir soit changé. Les agents pourraient l'installer, le miroir restant à la charge du demandeur.

Après échanges, il est proposé la création d'un tarif de mise à disposition de personnel communal technique sur la commune de St Lormel selon les modalités suivantes :

un tarif main-d'œuvre de 30 € par heure par agent ainsi qu'un tarif matériel (tracteur, pelle,...) de 40 € par heure pour l'exécution de petits travaux exceptionnels sur voie publique et sa proximité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la mise en place du tarif de mise à disposition du personnel technique et accepte les 2 demandes de travaux exceptionnels.

RAPPORT PRIX ET QUALITÉ DE L'EAU 2014 :

Le rapport a été établi par le Syndicat d'eau du Frémur avec l'aide de la S.A.U.R., exploitant en affermage du réseau d'eau potable. Le Syndicat regroupe 13 communes pour une consommation annuelle de 1084 540 m³ soit une augmentation de 3.61 % par rapport à 2013. La consommation moyenne par abonnement est de 73 m³ pour 2014. Le rapport est consultable en mairie. Louis AILLET et Jean-Claude CADE, délégués, informent que le rapport révèle également un taux de nitrate de 26 mg par litre, la limite autorisée étant de 50 mg. L'eau est donc potable. Ils ajoutent qu'elle présente un taux de zéro pour tout ce qui est bactériologique. Ils évoquent la remise en état du château d'eau de Ploubalay qui est en cours.

Le Conseil Municipal ne fait pas d'observation particulière sur le rapport.

REDEVANCE GRDF 2015 :

Chaque année, GRDF nous verse une participation basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel sur notre commune (1033 m sur notre commune). Pour 2015 elle a été fixée à 158 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation annuelle de GRDF.

Dossiers en cours : les infos du Maire

Le Maire fait le point sur tous les travaux et dossiers traités depuis la dernière réunion : >>>

Extraits du Conseil Municipal du 4 septembre 2015 (suite)

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES GUÊPES ET FRELONS 2015

Farago Côtes d'Armor propose une offre de prix pour ses interventions. Pour les particuliers : Forfait intervention contre les guêpes =

- 92.66€ TTC (TVA 10%)
- 101.09€ TTC (TVA 20%).

Forfait intervention contre les frelons européens =

- 153.60€ TTC (TVA 10%)
- 167.57€ TTC (TVA 20%),

Farago propose également une offre de prix par intervention pour lutter contre les frelons asiatiques =

- Nid primaire = 88.36 € TTC
- - 15 mètres = 138,00 € TTC
- + 15 mètres = 182,04 € TTC
- Forfait enlèvement du nid = 94,94 € TTC

**Plus de renseignements
au 02.96.01.37.96
ou par email :
farago22@farago22.fr**

➔ MARCHÉ D'ÉCHANGE DE PLANTES

L'Amicale des jardiniers de Matignon organise une bourse d'échange de plantes (plants de légumes, vivaces, fleurs, graines arbres, arbustes, outils, livres) le dimanche 21 novembre 2015 de 10h à 12h sur l'espace des Halles à Matignon. Emplacement gratuit sans réservation (ventes non autorisées). Prévoir une protection pour le dallage des Halles avant le déballage (bâche, film plastique).

Contact :
**jardiniersdematignon.
forumactif.org**

➤ Cloches de l'église du Bourg : Un devis a été demandé afin de changer le moteur et la chaîne car M. le Maire précise que les agents ne peuvent pas intervenir dans le clocher, le risque étant trop élevé. Le devis s'élève à 2142,00 € TC

➤ Rentrée scolaire 2015/2016 Josiane ROBISSOUT informe que les effectifs sont maintenus. Le personnel communal de l'école a été équipé de nouvelles tenues. Plusieurs nouveautés sont visibles pour cette rentrée : un parcours de la cour rafraîchit, la salle de sieste équipée de 2 lits supplémentaires, un parc informatique composé désormais de 6 postes, un ordinateur portable pour la vidéo projection, les jardinières à l'entrée de l'école repeintes...

➤ Céline COLLET, ayant aidé à la mise en place des nouveaux ordinateurs de l'école, informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de souscrire à une maintenance annuelle du parc afin d'éviter toute panne informatique. Cette maintenance pourrait intervenir durant l'été.

🗳 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte une maintenance annuelle du parc informatique de l'école.

➤ Manifestations estivales : Josiane ROBISSOUT informe que les festivités de l'été 2015 se sont bien déroulées et ont eu beaucoup de succès ! Tous les bénévoles, intervenants et organisateurs sont remerciés.

➤ Le Prix des jolis jardins : Sylvie GUILLLOTIN indique que le jury est passé le 18 juillet. Une grille d'évaluation a été construite présentant 5 catégories. Ensuite, les résultats ont été annoncés.

Elle ajoute que la remise des récompenses aura lieu le dimanche 11 octobre à 11h, suivie d'un verre de l'amitié. Une invitation personnelle sera adressée aux personnes concernées.

➤ Breizh Bocage : M. Gaël MARMAIN, technicien bocage, a informé M. le Maire du projet d'implanter des haies sur la route des Vergers et a précisé que plusieurs exploitants de St Lormel étaient en lien avec le programme Breizh Bocage.

➤ Radar pédagogique : M. le Maire rappelle que les résultats du radar pédagogique installé à l'entrée du bourg côté Plancoët ont été réceptionnés en mairie.

➤ Cuve à fioul du bar : M. le Maire indique qu'elle a été dégazée et retirée dans les 48h par l'entreprise Lansard pour des raisons de sécurité.

➤ Curage de douve : M. le Maire informe que l'entreprise Lansard est intervenue sur une douve au Pont Bercé.

➤ PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) : La phase 1 de la révision du PPRI était consultable en mairie du 4 juillet au 7 septembre et un registre se tenait à disposition des habitants.

➤ Logement de l'école : Un congé avait été donné à la locataire pour le 1^{er} septembre 2015. La locataire n'a pas quitté les lieux. Elle n'a pas trouvé un nouveau logement. La commission

bâtiment organise une réunion à l'école le mardi 8 septembre à 19h afin d'évaluer les travaux à réaliser dans le bâtiment.

➤ Extension du réseau de l'assainissement : Une estimation du coût pour une éventuelle extension du réseau d'assainissement a été demandée sur le lotissement Doheneuc. Le coût du mètre linéaire est fixé à environ 120 € et chaque branchement à 500 €. Suite au sondage des canalisations de notre réseau, l'infiltration d'une source a été détectée au niveau de la propriété de Christian OUTIL. D'autre part un entretien serait à prévoir sur St Pierre.

➤ Rapport de la SATESE sur les lagunes : Il est indiqué qu'il est excellent, avec un respect et une amélioration de l'entretien des lagunes.

➤ Lotissement des Costières : La réception des travaux est prévue le 8 septembre 2015. Une discussion est en cours sur les busages, la route d'accès au lotissement, le positionnement du grillage et l'expérimentation du fonctionnement de la station d'épuration sur une année entière.

➤ ZA des Vergers : M. le Maire et Henri BREHINIER, accompagnés du lieutenant DELVA, ont rencontré les entrepreneurs de la zone. Différents sujets ont été abordés : un fauchage



Extraits du Conseil Municipal du 4 septembre 2015 (suite)



dans la zone, l'émondage des arbres, un éclairage public de la zone (devis du SDE avec une participation communale de 12 000 €), une vidéo protection, les horaires de la déchetterie, la signalétique,...

- Travaux d'effacement de réseau à St Pierre: Un litige est en cours avec la société STE suite à la dégradation d'une canalisation d'eaux pluviales par l'entreprise.
- Visite à la Ville Bily: Une visite a eu lieu chez Jean-Baptiste RAFFRAY pour régler le problème de l'entretien d'une douve datant du remembrement. L'entretien sera désormais assuré par la commune et un échange de terrain pourra être réalisé dans le cadre d'une enquête publique.
- Syndicat Mixte Arguenon Maritime: Suite aux élections départementales, le président du S.M.A.M est désormais Michel DESBOIS, Conseiller Départemental. Celui-ci a souhaité une visite à pied de l'Arguenon qui s'est déroulée le 28 août 2015 pour une première partie.
- Rencontre avec Resteco: Un rendez-vous bilan a eu lieu avec Resteco, le fournisseur des repas de cantine scolaire. Une discussion pour le service de portage de repas à domicile a été engagée. La société ne peut y répondre favorablement.
- Terrain de foot: Plusieurs travaux ont été entrepris autour du stade: des panneaux réalisés par les agents pour la fermeture d'un pignon du préau, une autre société a été contactée pour l'abattage des sapins et des devis supplémentaires ont été demandés pour l'installation d'un filet pare ballons, les abris des entraîneurs ont été déplacés.
- Tour de l'Arguenon maritime du 26 août: L'accueil de cette manifestation, organisée par l'Office du Tourisme, a été réalisé par M. le Maire et Régine LEBORGNE, représentant la commune, au Château de l'Argentaye avec la famille De Geoffre.
- Conseil Municipal: M. le Maire demande à l'ensemble des conseillers si l'horaire et le jour de la séance de conseil conviennent à tous. Il est choisi de maintenir le vendredi avec un essai à 20h au lieu de 20h30.
- Réveil: M. le Maire demande que la synthèse du compte rendu du conseil soit décalée sur le réveil du mois suivant. Josiane ROBISSOUT propose une réunion de travail de l'ensemble des conseillers afin de définir une nouvelle conception du réveil le mardi 29 septembre à 19h.
- Repas des aînés: Sylvie GUILLOTIN remet les 150 invitations à distribuer par les élus pour 215 invités au

repas traditionnel des aînés. Les réponses doivent être transmises en mairie avant le 18 septembre.

- AMF 22: L'Association des Maires de France des Côtes d'Armor propose un rassemblement le 19 septembre à la Préfecture par rapport aux dotations en baisse de l'État. Il est également demandé de fermer la mairie par principe ce jour-là.
- Site Internet: Suite au décès de M. Loïc CREUSET, webmaster de notre site, une solution pour l'hébergement et la maintenance du site doit être trouvée.

Les conseillers ont la parole :

- Paul LA DROITTE informe que l'arrêt de car à la Ville Bily n'est toujours pas respecté par certains chauffeurs. Monsieur le Maire indique qu'un courrier à ce sujet avait déjà été fait, il ajoute qu'il va contacter le Conseil Départemental.
- Louis AILLET demande à qui revient la responsabilité en cas d'accident lors de l'ouverture du transformateur électrique par les gens du voyage. M. le Maire répond que logiquement celui qui a détérioré le matériel est responsable.
- Céline COLLET indique que des camions stationnés dans la rue des tilleuls gênent la visibilité. M. le Maire répond qu'il va intervenir.

La séance est levée à 00h18. Le prochain conseil est fixé au 9 octobre à 20h00.

Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est affiché et disponible en mairie ■

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ **BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE**

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en octobre 1999 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

➔ **RAPPEL : RESTOS DU CŒUR**

Le centre des Restos du Cœur de Matignon vous informe que durant sa campagne d'été qui a débuté le 9 avril, la distribution se fera uniquement le jeudi matin de 9h15 à 11h15 aux dates suivantes : les 15 et 29 octobre et le 12 novembre

➔ **RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS PLANCOËT PLÉLAN :**

- Mardi 13 octobre - 10h à 11h30 : Ferme pédagogique à Créhen (sur inscription).
- Jeudi 15 octobre - 10h à 11h : Visite du centre équestre à Plélan-le-Petit (sur inscription)
- Vendredi 16 octobre - 10h à 11h30 : Atelier pâte à modeler à Pluduno

Renseignements :

Mme Marchand
au 02.96.80.47.47
rpam@plancoetplelan.fr

